

Rénover avec du bois local

Office de tourisme des Orres



Données générales du projet

Maître d'ouvrage : commune des Orres

Type de travaux : rénovation

Surface : 344 m²

Année de livraison : 2021

Coût travaux : 935 600 € HT

Coût travaux lot bois : 266 000 € HT

Architecte : Atelier IP (83) / WAPI (05)

Bureau d'études : Burobois (05)

Accompagnement : Communes forestières

Chiffres-clés liés au bois



31 m³ de bois dans le projet

- 29 m³ de bois massif
- 2 m³ de bois lamellé-collé

Essences

- Mélèze
- Sapin
- Epicéa

Usages

- Bardage
- Charpente
- Ossature



Provenance

- 83 % de bois local ⁽¹⁾
- 12 % de bois français
- 5 % de bois étranger

Fournisseurs de bois certifiés Bois des Alpes

- Boudot (Chorges-05)
- Scierie Mostachetti (Embrun-05)



⁽¹⁾ Dans un rayon de moins de 80 km du projet

Le témoignage du maître d'ouvrage

« Dans le cadre de sa politique environnementale volontariste, la commune des Orres rénove ses bâtiments publics pour en réduire les consommations énergétiques. Pour la réhabilitation de son Office de Tourisme, vitrine de l'accueil des visiteurs en station, la commune a également choisi d'être exemplaire en matière de développement durable du territoire en exigeant du bois certifié Bois des Alpes. Par ce choix fort sur un bâtiment tout en bois, la commune souhaite ainsi contribuer au développement et à la structuration de la filière forêt-bois locale, tout en réduisant son impact sur l'environnement »

Pierre Voltaire, Maire des Orres



LES ORRES



Les retombées économiques, sociales et environnementales liées au bois



1 010 200 € ont été investis dans ce projet (études et travaux)

287 300 € concernent la conception bois et la mise en œuvre des produits bois (charpente, ossature, bardage)

200 600 € ont été directement injectés dans l'économie du territoire ⁽²⁾ grâce au bois.



0,6 emploi valorisé sur le territoire pendant 1 an



0,8 ha de forêt gérée durablement pendant 80 ans



62 tonnes de CO₂ stockées et évitées

Si ce projet avait été réalisé avec 100% de bois étranger et mis en œuvre par des entreprises françaises, seulement 90 100 € auraient été réinjectés dans l'économie du territoire.

Construire, réhabiliter ou aménager un espace public est un acte important pour une collectivité. Les choix effectués impactent à la fois l'environnement, l'économie et l'emploi sur les territoires. Pour démontrer cet impact, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a développé A.R.T, le premier calculateur qui quantifie les retombées sur le territoire.

⁽²⁾ L'indice A.R.T correspond à la part des dépenses liées au bois directement réinjectée dans l'économie du territoire. Pour 100€ investis dans le lot bois de votre projet, 70 € ont été réinjectés dans l'économie du territoire (dans un rayon de 80 km du projet).

Les Communes forestières vous accompagnent dans la réalisation de votre projet :

COMMUNES FORESTIERES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras – 05200 embrun
 contact05@communesforestieres.org – 04 92 23 49 41
 www.communesforestieres-paca.org

